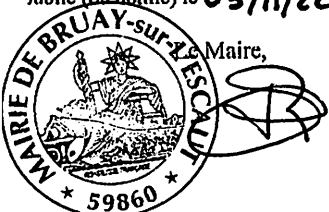


OBJET:

Attribution d’une carte
cadeau aux Collégiens ayant
obtenus le Diplôme National
du Brevet ou Certificat de
Formation Générale.

Certifie le caractère exécutoire pour
avoir été transmis en
sous-Préfecture le 03/11/22 et
publié (ou notifié) le 03/11/22



Cette présente délibération peut faire
l’objet d’un recours auprès du
Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à partir de sa publication
(ou notification).

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil vingt deux, le Vingt sept Octobre à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l’article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle
Mme BELABDLI Angélique procuration Mme CARRE Danyla
Mme PAGLIA Sylvia procuration M. GUIDEZ EL HILAL Slimane
M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia
Mme CANIAU Nathalie procuration M. LEMAIRE Pascal

Absents excusés : M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne – M. MUSY Frédéric

Considérant la volonté de la Municipalité de récompenser les jeunes Bruaysiens lauréats du Diplôme National du Brevet ou du Certificat de Formation Générale scolarisés au collège Jean Macé en leur octroyant une carte cadeau ;

Considérant que le nombre de lauréats de l’année scolaire 2021-2022 s’élève à 102 élèves ;

Considérant l’avis favorable de la commission enseignement petite enfance du 11 octobre 2022 ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d’autoriser Madame le maire à attribuer une carte cadeau d’une valeur de 15€00 aux lauréats du Diplôme National du Brevet ou du Certificat de Formation Générale année scolaire 2021-2022,

Dits que les crédits sont prévus au budget primitif 2022.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l’**UNANIMITE**.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,



S. DUHAMEL.